

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE
DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE
DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

Article 616-636 et 636-1 1 de « l'Instruction Générale relative à l'EtatCivil » du 11 Mai 1999

Identité du ou des demandeurs :

Adresse du ou des demandeurs :

.....

.....

.....

Téléphone :

Sollicite la délivrance

☐ D'un livret de famille

☐ d'un second livret de famille :

☐ d'un duplicata de livret de famille :

Pour le motif suivant :

Motif de la
demande :

☐ Naissance d'un premier enfant commun (hors mariage)

☐ Perte, vol ou destruction du premier livret

☐ Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret

☐ Époux dépourvu du livret

☐ autres

Je sollicite :

Conditions de
délivrance :

☐ L'établissement d'un livret, je présente l'acte de naissance de l'enfant.

☐ L'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.

☐ La reconstruction d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'I.G. de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire joint.

.....

Date et Signature(s)

QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE de LIVRET DE FAMILLE

Lorsque le premier livret n'est pas présenté

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.

La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

Mariage contracté à la mairie de	
le	
ENTRE	
Nom(1)	Nom(1)
Prénoms	Prénoms
(2)	
(3)	
ENFANTS	
1) Prénoms	2) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	
3) Prénoms	4) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	
5) Prénoms	6) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	
7) Prénoms	8) Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(2)	

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion d'extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'Etat Civil des personnes considérées.

L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

1) Nom en lettres capitales

2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès

3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.